

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN VILLE DE BERGHEIM</p> 	<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017</p>
--	---

Le cinq septembre deux mille dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Adjoints au Maire, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Messieurs PLATZ Frédéric, HALBEISEN Aurélien, Mesdames ERMEL Laura et STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absents excusés et non représentés :

Mme MEDDAD Nadia, Adjointe au Maire
M. THIRIAN Nicolas, Adjoint au Maire
Mme ROLLI Gabrielle, Conseillère Municipale
Mme FREYBURGER Anne-Cécile, Conseillère Municipale

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 29 août 2017. Il salue cordialement l'assemblée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre d'inscription des points de l'ordre du jour transmis en date du 29/08/2017, précisément le point n° 3 inscrit initialement au point n° 5.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Révision du POS emportant transformation en Plan Local d'Urbanisme - Contenu modernisé des PLU
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau-assainissement 2016
5. Compte Epargne Temps
6. Adhésion de la Ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
7. Rapport des comptes rendus de commissions
8. Points divers - Communications

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.



POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Rosalie STAEHLY GOMES, rédacteur des points divers

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME - CONTENU MODERNISE DES PLU

- VU** l'exposé de Madame Fabienne OBERLE du cabinet OTE INGENIERIE
- VU** le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, et notamment son article 12
- VU** la délibération n° 10 du 27 octobre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU ; devenue élaboration d'un PLU suite à la caducité du POS intervenue au 27 mars 2017

Considérant qu'en vertu du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, les dispositions des articles R.123-1 à R.123-14 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables aux plans locaux d'Urbanisme dont l'élaboration, a été engagée avant le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant toutefois, que dans les cas d'une révision de PLU prescrite selon les dispositions du Code de l'Urbanisme en vigueur avant le 31 décembre 2015, le Conseil Municipal peut décider que seront applicables au PLU en cours d'élaboration les dispositions du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, ce choix devant s'opérer par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté ;

Considérant que le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il résulte de ce même décret apparaît plus adapté au contexte de Bergheim

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer l'ensemble des dispositions des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

POINT 4. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU-ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur Jean-Paul LEY invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau et assainissement de l'exercice 2016 ainsi que de la note annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller municipal en date du 19 juillet 2017.

Monsieur le Maire tient à souligner le travail réalisé, tout au long de l'année, par Messieurs LEY Jean-Paul et MULLER François et son équipe du service eau-assainissement, en lien avec le SIE de Bergheim, St-Hippolyte et environs, gestionnaire des stations et réseaux.

POINT 5. COMPTE EPARGNE TEMPS

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1
- VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 portant création du compte Épargne-temps dans la fonction publique territoriale
- VU le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale
- VU la circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale
- VU le projet de schéma de procédure, d'ouverture et de gestion du compte épargne-temps tel qu'établi par les services
- VU l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion du 6 juillet 2017, référencé CET2017.4

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **INSTAURE le Compte Epargne-Temps ainsi que le droit d'option** en faveur des agents employés à la Commune, **à compter du 1^{er} septembre 2017**, selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et figurant en annexe de la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ses comptes
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution et de la notification de la présente

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

- VU les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au Gaz
- VU la délibération du Conseil Municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis
- VU la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité

CONSIDERANT que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **EMET un avis favorable** à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**Commission de l'Environnement**

La commission de l'Environnement s'est réunie le 04 juillet 2017 sous la présidence de Madame SCHNEIDER Elisabeth.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Le compte rendu est annexé au présent procès-verbal.

Commissions réunies

Les commissions réunies (le Conseil Municipal) se sont réunies le 05 septembre 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

A noter : la prochaine réunion des commissions réunies est fixée au mercredi 20 septembre 2017 à 18 heures 30, salle des commissions.

POINT 8. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**8.1 Dossiers d'Urbanisme**

Le rapport des dossiers d'Urbanisme du 04 septembre 2017 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

8.2 Attribution de subventions scolaires

VU la délibération n° 8 du 10 avril 2017 portant sur le dispositif d'attribution de subventions scolaires

Le Conseil Municipal prend acte du versement de subventions scolaires, suite à des séjours organisés par le Collège les Ménétriers de Ribeauvillé, établies comme suit :

- la somme de 50 € à M. et Mme KESTER, au titre de la participation de Laura au voyage à Berlin (Allemagne) du 2 au 7 avril 2017,
- la somme de 50 € à M. et Mme RAUCH, au titre de la participation de Léo au voyage à la Presqu'île de Giens, du 28 mai au 2 juin 2017,
- la somme de 50 € à M. et Mme GROELL/HAAS, au titre de la participation de Baptiste au voyage à Serre Chevalier du 11 au 16 juin 2017.

8.3 Attribution de subventions au titre de la restauration de maisons anciennes

VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 27 avril 2011 portant sur le dispositif d'attribution de subvention pour la restauration des « Maisons Anciennes »

Le Conseil Municipal prend acte du versement des subventions suivantes, imputées à l'article 6574 du budget primitif 2017 :

- la somme de 581,40 € à Madame Catherine HELLER au titre de la réfection des enduits de façades de son immeuble sis 22 place du Dr Pierre Walter,
- la somme de 2 550 € à Madame Laura ERNST et Monsieur Thomas GUEHL au titre de la réfection de la toiture en tuiles plates terre cuite traditionnelle de son immeuble sis 28 place du Dr Pierre Walter.

8.4 Acceptation de deux indemnités de sinistre

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, plus précisément l'alinéa 3 « de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des remboursements de sinistre établis comme suit, imputés à l'article 7788 du budget primitif 2017 :

- sinistre du 11 mai 2017, portant sur des détériorations d'un luminaire rue du Trotstein, pour la somme de 2 088 €,
- sinistre du 21 août 2017, portant sur la détérioration d'une borne en grès place du Docteur Pierre Walter, pour la somme de 598.14 €.

8.5 Proposition d'adhésion à la Route des Châteaux et Cités fortifiées d'Alsace 2017-2021

Préambule : depuis 2014, de très nombreuses actions ont été conduites dans le cadre de la Route des Châteaux et Cités fortifiées d'Alsace, par un réseau initié et piloté par Alsace Destination Tourisme. Grâce à cette dynamique collective, les châteaux et cités fortifiées d'Alsace disposent désormais d'une visibilité sans précédent, solidement installée dans le paysage touristique de notre destination. Une visibilité renforcée dont l'une des multiples conséquences positives est aujourd'hui l'offre d'extension de la Route aux Territoires du Haut-Rhin.

Dans le cadre du programme d'actions 2017-2021, en cohérence avec la nouvelle stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace en cours d'élaboration et à l'initiative des Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'ADT sollicite l'adhésion de la Commune à la Route des Châteaux et Cités fortifiées d'Alsace 2017-2021 comportant le versement annuel d'une cotisation d'un montant de 2 500 €.

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal prend acte qu'il n'est pas réservé une suite favorable pour une adhésion de la commune en 2017.

8.6 Programme de travaux 2017 - Point sur les demandes de subvention

Le Conseil Municipal est informé de l'attribution des subventions suivantes :

- dans le cadre du programme de travaux de mises en accessibilité et conformité incendie des bâtiments publics, la somme de 104 084 € (soit 40 % de la dépense prévisionnelle de 260 210 € HT), au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) de l'Etat.
- dans le cadre du programme de travaux de végétalisation des espaces libres du cimetière (secteur E et jardin du souvenir), la somme de 12 450 € (soit 60 % de la dépense prévisionnelle de 20 750 € HT), au titre du programme de Gestion des polluants « diffus » en zones non agricoles de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

D'autre part, le Conseil Municipal prend acte qu'il n'a pas été réservé une suite favorable aux demandes de subventions suivantes :

- au titre de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges concernant le programme de travaux d'installation de leds dans les luminaires de diverses voies communales en intra-muros d'un montant de 48 358.80 € TTC. D'autre part, il est précisé que ni l'ADEME, ni la Région Alsace ne subventionnent ce type de projet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal confirme la réalisation de ce programme de travaux courant du 4^{ème} trimestre 2017, inscrit au budget primitif 2017 à l'article 23153.

- au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPDR) de l'Etat concernant le programme de travaux 2016-2018 portant sur l'installation d'un système de vidéosurveillance (une tranche ferme et deux tranches conditionnelles).

A cet effet, le Conseil Municipal sera appelé prochainement à prendre une décision sur la réalisation ou non de ce programme de travaux et le cas échéant, dans quelles conditions (dans un 1^{er} temps, exécution de la 1^{ère} tranche uniquement, dépôt d'une nouvelle demande en 2018 pour les tranches conditionnelles 2 et 3...). A suivre.

8.7 Rapport d'activité et Compte Administratif 2016 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil Municipal a été invité à consulter le rapport d'activité ainsi que le Compte Administratif 2016 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Les points forts de l'année 2016 sont :

- révision des statuts du syndicat
- adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
- parution de 3 numéros de la Lettre du Syndicat
- participation au Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse (réseaux B1 et Câbles Papiers Imprégnés)
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : vote du nouveau coefficient multiplicateur pour 2016
- reversement aux communes de la redevance R2

- travaux environnement au titre de l'article 8, financés par Enedis
- dissimulation des lignes électriques basse tension financée par le Syndicat sur ses fonds propres
- enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres.

8.8 Résultat 2017 de la quête en faveur de la ligue contre le cancer

La quête à domicile réalisée dans notre commune en 2017 en faveur de la **Ligue contre le Cancer** a rapporté la somme de **6 980 €** (PM : 6 725.60 € en 2016), s'y ajoutant 500 € de subvention communale.

Nous remercions chaleureusement tous les généreux donateurs ainsi que les quêteurs bénévoles qui, sous la responsabilité de Madame Elisabeth SCHNEIDER, assistée de Madame Sidonie HALBOUT ont permis une nouvelle fois d'atteindre cet excellent résultat.

8.9 Procès-verbaux des réunions du Conseil de Communauté de la CCPR

Le Conseil Municipal est invité à consulter les procès-verbaux des réunions du Conseil de Communauté de la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé des 09/02/2017, 16/03/2017, 13/04/2017 et 29/06/2017, disponibles en mairie.

8.10 Rapport du délégataire exploitant 2015/2016 - Casino Barrière Ribeauvillé

Le Conseil Municipal est informé que conformément à la réglementation en vigueur, la Société d'Exploitation du Complexe Touristique de Ribeauvillé (SECTR) du Casino Barrière a diffusé le rapport du délégataire exploitant pour l'exercice 2015/2016. Ce rapport, mis à disposition du public, est consultable pendant les heures d'ouverture des bureaux au siège de la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé et dans toutes les mairies de la Communauté.

8.11 Signature de la charte de jumelage avec la Ville de Courthézon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délégation de Bergheim s'est rendue à Courthézon le week-end des 2 et 3 septembre derniers afin de concrétiser la charte de jumelage, signée préalablement à Bergheim lors de la Fête du Gewurztraminer. Il souligne l'excellent accueil réservé par les Courthézonnais dans le cadre de leur traditionnelle fête médiévale. Le Comité de Jumelage est désormais appelé à réfléchir sur les prochaines actions à mener.

8.12 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Rosalie STAEHLY GOMES :

- Mme SCHNEIDER nous invite à participer à la fête du Sport qui aura lieu le 23 septembre de 13h à 19h à la salle du Landgraben. Beaucoup d'associations sportives du village ont répondu présents. Il y aura entre autres des démonstrations et initiations ainsi qu'une tombola.
- Le périscolaire de Bergheim remercie la commune pour l'aménagement du sol de la cour, côté remparts.
- Mme SCHNEIDER nous fait part du bon déroulement du premier jour de rentrée (étant précisé que les 3 classes de maternelle ont été maintenues, et qu'il manquait 3 élèves pour l'ouverture d'une 4^{ème} classe en primaire).
- La section maternelle remercie la commune pour les placards mis en place pour la rentrée.
- On constate des problèmes de stationnement à l'entrée de la rue des Tuileries qui peuvent être dangereux, étant précisé qu'un marquage au sol de 2 places de parking est à programmer par les services.
- M. HAAG signale qu'il y a de nouveau des odeurs désagréables le matin vers 5-6 heures.
- M. LEY signale qu'il y a eu 2 grosses fuites d'eau le long de l'Eglise cet été, faut-il envisager le renouvellement de la totalité des conduites ?
- Le Conseil Municipal est invité à participer à la Fête de la Tarte aux Quetsches le 10 septembre prochain à Wittisheim (invitation disponible en mairie).

8.13 Date à retenir :

- 16/10/2017 à 20h : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre).

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.

73

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Révision du POS emportant transformation en Plan Local d'Urbanisme - Contenu modernisé des PLU
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau-assainissement 2016
5. Compte Epargne Temps
6. Adhésion de la Ville de Hésingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
7. Rapport des comptes rendus de commissions
8. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe	<i>Excusée</i>	
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint	<i>Excusé</i>	
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		